

Période pour la huitième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct

2013/0802(CNS) - 21/05/2013 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 601 voix pour, 31 contre et 16 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil portant fixation de la période pour la huitième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct.

Le Parlement approuve le projet du Conseil qui avance les dates des prochaines élections européennes des 5-8 juin aux **22-25 mai 2014**.